

Tableau 1 : Avantages et coûts cumulatifs, pour les pays membres du G20, d'un renforcement des exigences réglementaires (valeur actualisée en pourcentage du PIB)

| Augmentation du ratio de fonds propres (en points de pourcentage) | Avantages à long terme (%) | Coûts à long terme (%) | Coûts de transition (%) | Avantages nets (%) |
|---|----------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|
| 2 | 36,4 | -5,2 | -1,1 | 30,1 |
| 4 | 45,8 | -8,8 | -2,2 | 34,8 |
| 6 | 50,4 | -12,4 | -3,2 | 34,8 |

Source : Rapports de Bâle et calculs de la Banque du Canada

Hypothèses :

- Les exigences de liquidité sont respectées (conformément à la définition de l'étude LEI).
- Le coût de la crise est estimé à 63 % de la production avant la crise (ce qui correspond à l'estimation médiane du groupe de travail LEI).
- Le facteur d'actualisation est de 5 %.
- Le PIB des pays du G20 se chiffre en 2009 à 33,3 billions d'euros.
- Les coûts de transition représentent la moyenne pondérée des coûts de transition actualisés pour les États-Unis et l'Europe, rapportée à la production du G20 (rapport du MAG et calculs de la Banque du Canada).